L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLÉANS,

JEUDI MATIN, 13 AVRIL.

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

TROISIÈME PARTIE.

NANTES EN 1793.

XII.

LES PROJETS DE CARRIER.

(Suite.)

— Tu as donc une idée aussi?
— Et une bonne.
— Dis-nous cela!
Pinard, alors, raconta son atroce projet de faire mitrailler les prisonniers en masse. En l'entendant parler l'œil de Carrier flamboyait. Quand Pinard eut achevé, le proconsul lui tendit la main.
— Adopté! cria-t-il.
— Et l'autre manière? fit observer Diégo en souriant.
— Cela n'empêchera pas.
— C'est juste! nous irons plus vite.
Carrier alors communiqua à son tour, à ses trois amis, le plan qu'il avait conçu: plan qui, non-seulement avait été approuvé par la Convention, mais encore avait été *honorablement mentionné au procès-verbal de la séance*.
En comprenant que l'eau et le feu allaient venir en aide à la guillotine, et activer les moyens connus jusqu'alors d'exterminer les honnêtes gens, les farouches patriotes poussèrent des hurlements de joie.
Il fut convenu que Carrier et Diégo, Angélique et Hermosa assisteraient à cinq heures à la mitraillade, et à sept heures aux noyades.
Deux premières représentations en un seul jour! Quel plaisir!
Pinard devait être le principal metteur en scène.
Il dirigerait le feu et assisterait à l'œuvre des charpentiers lorsqu'ils feraient couler le navire.
Puis on s'occupa minutieusement des moindres détails de cette double opération.
Trois heures sonnaient à la cathédrale lorsque la conférence se termina.
Diégo, en sa qualité d'envoyé du Comité de salut public de Paris, avait prévenu Pinard qu'il l'accompagnerait pour assister aux dispositions que le sans-culotte allait prendre à l'occasion de la double fête du soir.
Pinard et ses amis s'étaient donc éloignés en prévenant Diégo qu'il les retrouverait devant le corps de garde de la compagnie Marat.
L'Italien et le proconsul restèrent seuls de nouveau.
— J'ai encore à te parler, dit Fougneray en s'asseyant.
— Qu'est-ce donc? demanda Carrier.
— Il s'agit d'une affaire importante.
— Concernant la République?
— Oui et non.
— Explique-toi.
Au lieu de répondre, Diégo prit son portefeuille, en tira une lettre, et, la dépliant, il la présenta tout ouverte au proconsul.
— Lis cela! dit-il.
Carrier se pencha en avant et lut à voix haute:
"Je présente mes amitiés fraternelles au citoyen Carrier et lui ordonne, au nom de la République française, une et indivisible, d'avoir égard à tout ce que pourra lui communiquer le citoyen Fougneray à l'endroit d'un aristocrate caché sous un faux nom et détenu à Nantes.
"Il s'agit de l'un des deux hommes pour lesquels j'ai déjà donné au citoyen commissaire des ordres antérieurs.
"Cette lettre doit être toute confidentielle, et ne pas sortir des mains du citoyen Fougneray.
"Salut et fraternité.
"ROBESPIERRE.
"Paris, 24 frimaire, an II de la République française."
Après avoir achevé cette lecture, Carrier réfléchit quelques instants.
— Robespierre veut parler sans doute des deux brigands dont l'un se nomme Jocelyn? dit-il.
— C'est cela même, répondit Diégo.
— Il m'a écrit jadis à ce propos en me mandant de ne pas faire guillotiner ces deux hommes.
— Ainsi ils sont dans les prisons?
— Je le crois.
— Tu n'en es pas sûr?
— Non.
— Comment cela?
— Il en meurt tant tous les jours dans les prisons.
— N'as-tu pas les registres?
— Est-ce qu'on a le temps de tenir des comptes de la vie de ces gueux-là?
— Alors, j'irai voir moi-même.
— Va, si tu veux.
— Donne-moi un laisser-passer pour la geôle.
Carrier prit une feuille de papier et écrivit rapidement quelques lignes qu'il signa.
— Voici ce que tu me demandes, dit-il en tendant la feuille à Diégo.
Celui-ci la prit et la mit dans sa poche.
— Je vais m'y faire conduire par Pinard, répondit-il. S'ils vivent encore, je prendrai des précautions pour l'avenir.
— Ah ça! toi et Robespierre vous tenez donc bien à ces deux brigands?
— Énormément.
— Vous voulez les empêcher d'être punis comme ils le méritent?
— Non pas.
— Alors que voulez-vous?
— Qu'ils vivent deux ou trois jours encore.... Robespierre t'avait écrit de ne pas faire tomber leurs têtes, parce que je ne pouvais à ce moment venir à Nantes, et que moi seul dois agir dans cette affaire.
— J'avoue que je ne comprends pas. Explique-toi?
— Plus tard.
— Et dans deux jours on pourra les envoyer avec les autres?
— Certainement.
Diégo allait sortir et se dirigeait déjà vers la porte, Carrier l'arrêta en posant la main sur son épaule.
— J'ai une idée, fit-il. Robespierre dit dans sa lettre qu'un de ces deux hommes est un ci-devant.
— Oui.
— Quel est son nom?
— Que t'importe?
— Dis toujours.
— Je le veux bien, d'autant mieux que tu ne le connais pas.
— Enfin?....
— Le ci-devant marquis de Loc-Ronan.
— Et Jocelyn?
— C'est son domestique.
— Ah! ah! continua Carrier poussé par cet instinct de l'homme de loi qui flaire une bonne affaire et des victimes innocentes à dépouiller. Ah! ah! fit-il encore.
— Que signifient ces exclamations? demanda Diégo avec impatience.
— Elles signifient que je crois avoir deviné tes intentions.
— Je ne comprends pas.
Carrier regarda autour de lui et baissant la voix:
— Nous partagerons! dit-il.
— Quoi? répondit Diégo avec étonnement.
— Allons, ne joue pas au plus fin avec moi. Parlons nettement; nous nous moquons tous deux d'un aristocrate de plus ou de moins: tu t'occupes de celui-là, donc il y a quelque chose à en tirer, j'en suis sûr.
— Tu crois?
— Certainement.
— Tu te trompes.
— Si fait, te dis-je!
— Alors je le ferai noyer ce soir.
Diégo fit un geste violent.
— Et la lettre de Robespierre? dit-il.
— Elle est confidentielle, elle protège un aristocrate, Robespierre la reniera. Je ferai noyer ce soir les prisonniers, et je te défie de me faire rendre compte de mes actions.
— Renard!.... murmura Diégo.
— Ancien procureur, mon cher!.... répondit Carrier qui avait tout à fait dépouillé le nouvel homme pour faire place à l'ancien. Je ne sais rien et je sais tout. Réfléchis maintenant, et parle. Nous sommes seuls, tu n'as rien à craindre.
— Eh bien! veux-tu être franc?
— Oui; personne ne nous entend et je puis nier mes paroles.
— A la bonne heure!
— A notre aise, alors.
— Si demain tu trouvais un million à gagner pour te faire royaliste, que répondrais-tu?
— As-tu donc des propositions à me faire?
— Suppose-le.
— Impossible.
— Pourquoi?
— Les royalistes ne me prendront jamais parmi eux.
— Si l'on ne te demandait seulement qu'à les aider en ayant l'air de les persécuter... comprends-tu?
— Je commence.
— Que ferais-tu?
— Je n'en sais rien.
— Allons donc! s'écria Diégo avec emportement: puis, baissant la voix, il ajouta: Est-ce que tu vas vouloir jouer au républicain avec moi? Est-ce que tu vas continuer ton rôle de patriote? Niaiserie que tout cela!.... Tu es homme d'esprit; tu te moques pas mal des principes de la République, pourvu que tu en retires des avantages. Si tu t'es fait révolutionnaire comme tous les autres, c'est parce que tu ne pouvais pas être noble! Tu tues les aristocrates pour t'enrichir de leurs dépouilles! Est-ce que tu crois que je ne connais pas l'histoire des rançons?
— Je défends la République! répondit Carrier en pâlissant de colère.
— Oui, tu la défends, comme dans les Abruzzes je défendais l'asile où étaient entassées mes richesses. Tu l'aimes comme on aime ses vices.
— Citoyen Fougneray!....
— Tu vas me menacer de me faire arrêter?
— Oui, si tu continues! s'écria le proconsul devenu furieux en se voyant démasqué.
Diégo haussa les épaules.
— Je te croyais intelligent, et tu n'es qu'un [illegible] stupide! répondit-il.
— Tu [illegible] tes paroles! hurla Carrier en [illegible] vers la porte.
Diégo tira [illegible] un pistolet de sa poche et en appuya le canon sur la poitrine du proconsul.
— Pas [illegible]! dit-il tranquillement.

XIII.

A MON CHAT [illegible]

Carrier se laissa tomber [illegible] près duquel il se trouvait.
Le misérable tremblait [illegible].
Diégo remit ses pistolets dans sa [illegible] et, toujours impassible, se croisa [illegible] sur la poitrine en dardant un [illegible] d'un complet mépris.
— Tu n'es qu'un lâche! lui dit-il, et tu veux faire le bravache. Tu n'es qu'un misérable tripon, et tu veux jouer au bandit! Tu ignores à qui tu parles. Est-ce que tu crois qu'un homme comme moi serait venu s'aboucher [illegible]

Avait à sa disposition le moyen de les ronger. Je lui fais voir mes pouvoirs d'envoyé du Comité de salut public. Je t'ai montré la lettre de Robespierre, il me reste à te communiquer un autre document.
Tout en parlant ainsi, Diégo avait atteint de nouveau son portefeuille et en tira une feuille de blanc portant le sceau de Robespierre, surmonté des mots: "Pleins pouvoirs."
Il en prit encore trois autres de même forme.
La première était revêtue de la signature de Collot-d'Herbois.
Le second de celle de Saint-Just. Le troisième de celle de Billaut-Varennes.
Tous ces pouvoirs étaient donnés au nom du Comité de salut public et du Comité de sûreté générale.
Diégo les réunit tous les quatre et les plaça sous les yeux de Carrier qui, stupéfait et atterré, n'osait bouger de place ni prononcer un mot.
— Tu vois, continua Diégo, que je suis en mesure. Je puis te faire jeter en prison si bon me semble, et si tu oses attenter à ma liberté, le Comité t'en demandera compte. Donc, oublions ce subit mouvement de mauvaise humeur et concluons. Je vais être clair et précis. Tu voles ici; je prétends voler avec toi. Seulement, nous organiserons la chose sur un pied plus convenable. Tu entends?
— Oui! répondit Carrier qui reprit courage en voyant la tournure que Diégo donnait à la conversation.
— Malgré mes pouvoirs, tu pourrais me nuire en faisant égorger le marquis de Loc-Ronan, et c'est cette circonstance qui me décide à parler comme je le fais. Tu as dû songer déjà que ce qui se passe ne peut durer. Il arrivera un moment où la réaction renversera le pouvoir. Ce jour-là, nous serons tous perdus. Il s'agit simplement de parer à l'événement en s'y prenant adroitement d'avance. Nous sommes en position, profitons-en. Engraissons-nous, enrichissons-nous, pillons, prenons, et à l'heure venue, sauvons-nous!
— Les aristocrates sont ruinés! répondit Carrier.
— Pas tous, et les négociants ne le sont qu'à demi!
— Mais ce Loc-Ronan?
— Ce Loc-Ronan, entre nos mains, nous rapportera trois ou quatre millions. Aide-moi, et je t'abandonne un tiers, quelle que soit la somme.
— Je veux moitié! dit Carrier en se levant.
— Allons donc! Te voilà revenu à de bons sentiments!
— Est-ce conclu?
— A une condition.
— Laquelle?
— J'aurai moitié des rançons.
— Je ne partage pas seul.
— Bah! laisse-moi faire, et nous garderons tout pour nous deux.
— Soit.
— C'est convenu?
— Arrêté.
— Je savais bien que nous finirions par nous entendre!
— Eh bien! va vite à l'entrepôt; assure-toi que ton ci-devant n'est pas mort, et dépêchons.
— Tu es pressé maintenant.
— Autant que toi. Mais, continua Carrier en réfléchissant, explique-moi comment nous pourrons tirer quatre millions du marquis?
— C'est très-simple. Il est marié; sa femme l'adore, et cette femme, qui est religieuse maintenant, possède une énorme fortune. Cette fortune, réalisée il y a deux ans, n'a pu sortir de France. Elle est enfermée dans quelque coin du département d'Ille-et-Vilaine. Je ne sais pas où, mais j'ai des données certaines qui me permettent d'être sûr du fait. En passant à Rennes, j'ai fait incarcérer l'ancien notaire de la famille, et, pour racheter sa liberté et sa vie, il m'a raconté cela. L'imbécile ne m'a rien caché, et lorsque j'ai vu qu'il avait défilé son chapelet, je l'ai laissé marcher avec les autres.
— Il est mort?

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 12 avril 1871.

Le marché monétaire est calme et facile. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est encore de 8 à 10 pour cent par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales; de 10 à 11 les billets de commerce No 1 à courte échéance et 12 les billets à longue échéance, sans garanties collatérales; de — à 13 les bons; de 9 à 10 le papier hypothécaire No 1 et 11 à 12 le No 2.
Il ne se fait rien dans les billets de la ville, et les taux sont tout à fait nominaux.
L'or a ouvert à 110 1|2 à 110 3|4 contre 110 1|4 à New-York et fermé aux taux d'ouverture contre 110 3|8 à New-York. On a vendu $3000 et $6000 à 110 1|2, $3000 et $4000 à 110 9|16, $1000, $2000, $3000 et $18,000 à 110 5|8, $5,000 à 110 1|2 à 110 5|8, $2000 à 110 3|4.
Dans l'argent, la seule transaction annoncée est celle de $6000, en demi-piastres américaines, à 108 1|2. Les demi-piastres américaines sont cotées à 107 1|2 à 108 1|2; les piastres mexicaines à 9 1|2 à 3 de prime sur l'or.
Il s'est fait peu de chose dans le change étranger. Les cours, néanmoins, ont haussé avec ceux de l'or, et, à la clôture, il y avait hausse nette de 1|8 pour cent. Les opérations de sterling ne comprennent que 31,000 livres, dont 500 et 4,000 connaissement à 120 3|4, 1,000 et 2,500 connaissement No 1 et 8,000 clear No 1 à 120 3|4. 5,000 connaissement No 1 et 1,000 clear No 1 à 120 7|8, 10,000 clear No 1 à 121. 4,000 de banque à 109 7|8, en or. Le sterling peut être coté maintenant à 120 1|2 à 121 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 121 1|2 à — le change de banque.
Dans le change américain, aucun changement important n'a eu lieu. Les banques ont encore tiré à vue, sur New York, à 3|8 de prime. Les ventes sont: $11,000 et $30,000 en change de commerce, à vue sur New York, à 1|4 de prime, $100,000 (10,000, 40,000 et 50,000) à 5|16, $50,000 de banque à 11|32, et $10,000, à trente jours de vue sur New York, à 1 d'escompte.
Un check de banquier, en or, sur New-York, a rapporté le pair.
Les actions ont encore été négligées. 100 actions des Abattoirs se sont vendues à $35 25, ce qui est une hausse, mais ces actions sont ensuite tombées et il y avait des vendeurs à $35; des autorités les cotaient à 50 cents de moins par action.—Les actions du Canal du Mississippi au Golfe du Mexique n'ont pas trouvé d'acheteurs aujourd'hui, mais il s'en est vendu, hier, outre celles que avons annoncées 3 à $3 25 et 2 à $3 30.
On n'a pas annoncé de ventes de bonds. $3000 de nouveaux mandats de la police métropolitaine se sont vendus à 96 1|4.—Les courtiers ont acheté les nouveaux mandats de l'État à — à 50 et les nouveaux métropolitains à 95 à 95 1|2; ils ont vendu les premiers à 51 à 55 et les seconds à 96 à 96 1|2.
Les billets de la ville sont nominaux.
Plus tard.—Il n'y a pas eu de transactions, ce soir, au board des courtiers.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi, 12 avril 1871.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 5260 balles, prises à des prix plus faciles et qui n'ont cependant demandé qu'une légère modification de nos cotes. Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur......	7— à 7¾	—
Low ordinary.	8¼ à 9—	—
Ordinary......	10— à 10¼	10⅛
Good ordinary	12¼ à 12½	12⅛
Low middling	13⅝ à 13⅞	13¾
Middling......	14⅜ à 14⅝	14⅞
Strict Middling	15— à 15¼	—
Good middling	— à 15⅜	15⅞

La demande a été bonne à l'ouverture du marché et durant la matinée il s'est fait une somme assez ronde d'affaires, et ce en partie aux taux antérieurs et en partie à des prix plus faciles et durant la fin de la journée, les acheteurs se sont avancés, mais avec moins d'entrain, et afin de pouvoir vendre, les facteurs ont été forcés de faire des concessions. Tel a été spécialement le cas du good ordinary, que nous réduisons de ⅛ c,—seul changement que nous ayons fait.—Le low middling a aussi été facile, mais à peine assez pour demander aucun changement de nos cotes. Cependant des ventes ont été faites d'une liste en moyenne à un prix aussi bas que 13⅛ c. Un contrat antérieur pour 100 balles de low middling livrable en avril a changé de mains—marchandise prise à 13⅞ cts.
L'Exchange rapporte: "Les grades meilleurs sont aujourd. rares et fermes—les bas grades sont plus faciles—pas de changements de cotes.
Recettes, proprement dites, depuis hier soir 3307 balles, contre 3862 mercredi et 3692 l'an dernier, faisant un total, depuis vendredi dernier de 17803 balles contre 18428 balles durant le même laps de temps la semaine dernière et 13467 l'an dernier et depuis le 31 sont 1,225,891 balles contre 975,171 l'an dernier.
Les exportations d'aujourd'hui ont embrassé 13663 balles à destination de Liverpool, 1153 à destination d'Anvers, 1184 à destination de Hambourg et 425 à destination de Vera Cruz.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal....		20096
Arriv. dep. le dern. état......	3573	
Arrivé précédemm..........	1290085	1293658
		1314354
Expédié aujourd'hui.......	16425	
Expédié précédemment......	1080141	
Brulé..................	669	1097235
Stock en mains et à bord...		217119

FRET—La demande de capacités pour les ports étrangers est modérée et celui du cabotage est limité. Nous cotons: coton pour Liverpool, sur voiliers, ⅜ d, sur vap. 11|16 d; pour le Havre, sur voiliers 1¼ à 1 5|16 c; pour les ports d'Allemagne, sur voil. 1 1|16 à ⅜ d. Gateaux de graines de lin pour Liverpool, sur voilier 37 s 6 d; grains en masse 13 d. Coton pour New York et Philadelphie sur vapeurs ⅝ c, farine pour do 70 à 75 c, maïs 15 c, huile et mélasse $1 50; tabac $7 50.
SUCRE—Reçu aujourd'hui 19 boucauts. Le mouvement est restreint par l'exiguité des lots. Les envois se vendent à 5¼ à 6¼ pour l'inférieur, 7— à 7¼ c pour le commun, 8— à 8¼ pour le fair, 8½ à 8¾ pour le good fair, 9 à 9¼ c pour le fully fair, 9¼ à 10— c pour le prime, 10¼ à 10⅝ pr la qualité de choix, jaune clarifié 11¼ à 12, le blanc 12¼ à 12⅝ c.
MELASSE—Reçu aujourd'hui 50 barils. La fermentée est en demande, les envois se vendent 20 à 25 pour l'inférieure à commune fermentée, bonne à prime fermentée, 30 à 48 c, c, centrifuge 30 à 35, fonds de citerne 40 à 60 c, recuite sur plantation 35 à 45c. Les recuites des raffineries de la ville commande 30 à 60 c. le golden syrup 90 c à $1.
FARINE—Les stocks de farine ne sont pas forts mais ils suffisent à la demande qui est bornée au commerce local. Les superfines sont cotées à $6, la double extra à $6 87½ à $7 25, la triple extra $6 87½ à $7 le baril. Vente de 100 barils de double extra à $6 75, 40 do à $6 80, 40 de triple extra à $7, 60 d'extra de choix à $8 25 le baril.
MAÏS—Approvisionnement réduit et demande à peu près aux prix antérieurs; [illegible] d'environ 2000 sacs dont [illegible] mélangé, 800 de mélangé et [illegible] à 71 c, 800 de blanc à [illegible] choix à 73 c le [illegible]

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1871.
Arrivé [illegible] Texas, 135 veaux et vaches d'un an, 165 cochons, 490 moutons.
Vendus 150 bœufs du Texas, 58 veaux et vaches d'un an, 85 cochons.
A vendre—[illegible] du Texas, 86 veaux et vaches d'un an, 1055 cochons, 690 moutons de vaches à lait.

[illegible]

CONFORMÉMENT à la Charte de cette Compagnie, une élection de cinq Directeurs pour l'année aura lieu, aux Bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 17 avril 1871, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
W. P. HARPER, Secrétaire.
4 avril—en 29

Office of the Crescent City, LIVE STOCK LANDING AND SLAUGHTER HOUSE CO.

Nlle-Orléans, 10 avril 1871.
CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par les Directeurs de la Compagnie proposant de réduire le capital de la Compagnie de la somme de [illegible] millions de dollars ([illegible]) représentée par vingt mille actions de cent dollars chacune, à une somme de un million de dollars ([illegible]) représentée par dix mille actions de cent dollars chacune.
Les actionnaires sont notifiés qu'une assemblée générale aura lieu au bureau de la compagnie, le 11 mai 1871, pour prendre le vote des dits actionnaires sur l'amendement proposé.
C. CAVAROC, Président.
D. R. SCAVONS, Secrétaire. 9 avril—30j

Compagnie de Gaz Steiner de la Louisiane.

CARL KOHN............Président.
J. C. BERRY............Vice-Président.
JULES CASSARD............Trésorier.
JAMES B. GUTHRIE............Secrétaire.

Bureaux, No 110 de la rue Gravier, au premier.

—Directeurs—
CARL KOHN, LOUIS SCHNEIDER,
G. T. BEAUREGARD, JULES CASSARD,
C. J. BERRY, W. VAN NORDEN,
JAMES B. GUTHRIE.

Les livres resteront ouverts quelques jours de plus pour la souscription au reste des actions. S'adresser aux bureaux. 9 avril—8

Compagnie de Gaz Steiner DE LA LOUISIANE.

Bureaux, No 110, rue Gravier, au premier.
—DIRECTEURS—
CARL KOHN, LOUIS SCHNEIDER,
G. T. BEAUREGARD, W. VAN NORDEN,
JULES CASSARD, C. J. BERRY;
JAMES B. GUTHRIE.
Des livres sont ouverts pour souscription au reste des actions.
Pour plus de renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie. On peut voir fonctionner une machine au No 22 de la rue Carondelet, au bureau de propriété foncière. Avr—9t

Banque Nationale de l'Union, de la Nlle-Orléans.

LES actionnaires de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans sont prévenus qu'à partir du LUNDI, 3 avril, il sera émis des certificats de cent piastres de cette banque, pour les actions actuelles—savoir: 600 actions de $100 en remplacement de 15,000 actions de $40. Il sera conclu des arrangements, au pair, pour les parties fractionnelles des dites actions. JAMES CHALARON, Caissier.
1er av—12

RICH'D GAINES, P. V. DUCROS.

SUCCURSALE SUD-OUEST
—DE LA—

Compagnie Knickerbocker

D'ASSURANCE DE LA VIE
De New-York,
POUR LE TEXAS, LA LOUISIANE ET LE SUD DU MISSISSIPPI.
Bureaux: No 50 de la Rue du Camp, Nouvelle-Orléans.
Actif......................$8,000,000.
Cette Succursale émet les polices et paie les pertes à ses Bureaux.
23 mars—1m GAINES & DUCROS, Directeurs.

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

81............RUE DU CAMP............81
JOS. S. COPES, Président,
W. VAN NORDEN, Vice-Président
JOHN S. WALTON, Trésorier.
Directeurs:
W. H. THOMAS, DAVID WALLACE,
HENRY PEYCHAUD, Dr W. H. HOLCOMBE.
On paie six pour cent sur les sommes déposées. Coffres-fort à louer, et valeurs prises en garde. On se charge de collecter les intérêts sur valeurs et d'en faire les remises.
Les personnes qui habitent le pays trouveront dans cette Compagnie un dépôt sûr pour toutes ces valeurs, papiers, etc.—le tout à des conditions très modérées. 13 nov—1a

Compagnie du Gaz Hydro-Carbonique de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 30 de la rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 23 février 1871.
LA COMPAGNIE DE GAZ HYDRO-CARBONIQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, organisée en vertu des lois générales de l'Etat de la Louisiane, a acheté l'appareil patenté de M. B. Sloper pour la production du gaz hydro-carbonique. Elle est prête aujourd'hui à fournir des machines pour maisons, magasins, théâtres, églises, corridors, sucreries, etc.
C'est l'appareil portatif le plus économique qu'il y ait au monde; il a le triple avantage du brillant, de la simplicité et de la bonté et donne une lumière cinq fois plus forte et plus économique que celle du gaz de charbon.
On n'emploie pas de machines pour produire le gaz; l'appareil ne fait le gaz qu'à mesure qu'il est consumé et il n'y a conséquemment aucun danger d'accidents, dans quelques circonstances que ce soit.
Il suffit d'une intelligence ordinaire pour remplir l'appareil dont un domestique peut se charger. On peut le placer dans la cour et le relier avec les tuyaux de gaz ordinaire.
Un fermentier peut le faire de la capacité voulue, depuis une seule lumière jusqu'au nombre de lumières qu'exige toute une ville. Pour une résidence ordinaire, il est de la grosseur d'un baril.
On reçoit les commandes aux bureaux de la Compagnie, au No 30 de la rue Carondelet, où l'on peut voir fonctionner l'appareil; à la manufacture du magasin de cigares de M. M. PESANT, No 146 de la rue du Canal; au "Cotton Bell Saloon" de M. HUGO RODERICK, No — de la rue de la Commune, Nouvelle-Orléans. 24 fév—

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,

81 ET 83....RUE DU CANAL....81 ET 83
Et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,
LINGE DE DESSOUS,
CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux fournis par les premiers tailleurs.
NOTA—Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, remarquable par son élégance et qui sera certainement le plus recherché et le mieux porté de la saison.
22 juin—

C. F. HOLLE & CO.,

Négociants Commissionnaires ET EXPÉDITEURS,
—ET—
Marchands de Produits de l'Ouest, Vins et Liqueurs.
—Egalement—
Agents pour la vente de célèbre
Lager Beer de Cincinnati.
81............Rue des Magasins............81
Ils font des avances libérales sur les consignations. 18 déc—1m

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG............Directeur.
—Fabricant de—
MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES à déstocker, moulins à scie, &c.
Bouilloires de toute espèce, cuisines et lucarnes à bâtisses, en fer, barres de grilles et toute espèce de fonte. 14 sept—1 an

SUCRES-MELASSES.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés. Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 45 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiane et Chalmette.
A. THOMSON & CO.,
No 45 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO.,
No 45 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations.
A. THOMSON & CO.,
No 45 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO.,
No 45 de la rue Tchoupitoulas.

Feutre d'Irlande à Toits.

Constructeurs pour le Feutre à Toits, à l'Exposition internationale de Paris, en 1867.
Dates des patentes—24 octobre 1866 et 17 mai 1870.
PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.
NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, (Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.
FABRICANTS de feutre à toits; feutre à navire, feutre à doublage, feutre à tapis, &c. [illegible]
[illegible]
L. LIBERMAN & Co, agents, [illegible] Au No 7 de la rue Carondelet.

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

JEUDI, 13 AVRIL 1871.
Les Amours du Diable,
Opéra en 4 actes et 9 tableaux, de Grisar.
—SAMEDI 15 AVRIL—
Mardi, 18 avril 1871.
Bénéfice de Mme DUMESTRE.
DON JUAN.
Grand opéra de Mozart.
Les portes seront ouvertes à 7 heures et le spectacle commencera à 7½ heures précises. Le Contrôle est ouvert tous les jours de [illegible]

Académie de Musique.

SPALDING, BIDWELL & MACDONOUGH, Propriétaires.
Dernière semaine de l'engagement de la célèbre MADAME D. P. BOWERS.
Mr. J. C. McCOLLUM, et de St. Louis Stock Company.
LUNDI, 10 avril—The Hunchback.
MARDI, 11 avril—
LOVE'S MASQUERADE, de Westley Marston.
MERCREDI, 12 avril,
LADY AUDLEY'S SECRET.
JEUDI, 13 avril—
LADY OF LYONS.
VENDREDI—Bénéfice d'adieu de Mme Bowers, LOVE'S MASQUERADE.
SAMEDI, Matinée—LOVE'S MASQUERADE.
SAMEDI SOIR—LADY MACBETH.
DIMANCHE— MARY STUART.
LUNDI, 17 avril—La célèbre Lydia Thompson et sa troupe. Voir les annonces prochaines.

GRAND BAL MASQUERADE

DE LA
Loge régulière italienne Il Dante No 174,
Le SAMEDI, 15 avril 1871,
dans la
SALLE DE LA LOGE DE L'ÉTOILE POLAIRE
au coin des rues Remparts et Kerlerec,
Pour l'érection d'une tombe.
PRÉSIDENT:
G. B. Reid.
VICE-PRÉSIDENTS:
D. Augustin, J. Santini, W. Mc Duff,
H. Marmori, E. Toledo, A. Martin,
B. Campiglio, F. Brugier, G. Cimarelli.
COMITÉ D'INVITATION, RÉCEPTION ET DIRECTION.
G. Lotizzo, C. Poma, F. Posti,
A. Torre, G. Rakovich, G. Terri,
G. Turcacelli, F. Vassali, E. Negra,
W. Garbini, D. Ivickovich, E. Bagnia,
G. Grisoni, S. Rizzo, S. Pollani.
COMITÉ D'ARRANGEMENTS:
G. Perassico, F. Limongi, D. Zanaboli,
L. Giacomo, E. Nicalo, G. Bernone,
E. Debarbieri, D. Pizzo, S. Marici.
Prix du billet de Messieurs: $2 00.
Les demandes d'invitation pour Dames devront être adressées à Joseph Laviano, coin St-Louis et Chartres, par écrit, et indiquer leur nom, la résidence et les références.
La direction se réserve le droit de rembourser l'argent à tout porteur de billet qui ne lui conviendra pas. 30 mars—15 t

Médicaments.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour la Purification du Sang.

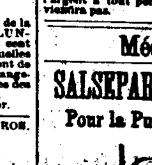

Cet excellent remède [illegible]
Le poison scrofuleux est un des ennemis les plus destructeurs de notre race. Il mine souvent la constitution sans être vu ni senti, sans même qu'on en soupçonne la présence; il invite les maladies énervantes et fatales; il semble faire naître l'infection dans tout le corps et lorsqu'une occasion favorable se présente, il se développe dans sa forme hideuse, sur la surface ou dans les parties vitales. Dans ce dernier cas, un dépôt de tubercules peut avoir lieu subitement dans les poumons ou dans le cœur, des tumeurs peuvent se former dans le foie ou bien dans le corps. Il est donc utile de prendre une bouteille de Salsepareille, même en l'absence de symptômes actifs. Les personnes qui souffrent des maladies suivantes sont, généralement, soulagées de suite et, à la longue, guéries par la Salsepareille—Erysipèles, Dartres, Teigne, Ver solitaire, Maux d'yeux, Maux d'oreilles et autres éruptions ou formes visibles de scrofules; le Dyspepsie, l'Hydropisie, les Maladies du cœur, les Crises, l'Epilepsie, la Névralgie et les différentes affections ulcéreuses du système musculaire et du système nerveux.
La Syphilis ou maladies vénériennes et mercurielles cèdent à la Salsepareille bien qu'elles résistent longtemps à tous les autres remèdes. Il en est de même des Fleurs blanches, des Ulcérations de l'utérus et des Maladies de femmes. Les Rhumatismes et la Goutte, lorsqu'ils proviennent de l'accumulation de matières étrangères dans le sang, cèdent bientôt à l'effet de ce liquide. La même remarque s'applique à la Maladie de foie, l'Atonie, la Congestion ou l'Inflammation du foie et la Jaunisse quand elles sont la conséquence d'un sang corrompu.
La Salsepareille est un grand fortifiant. Les personnes languissantes, abattues, nerveuses et privées de sommeil; celles qui sont atteintes d'affections provenant de la faiblesse n'ont qu'à en faire l'essai.

PRÉPARÉE PAR
Le Dr J. C. AYER & Co.,
Praticiens et Chimistes,
à Lowell, Mass.,
A VENDRE PAR TOUS LES PHARMACIENS.
11 avril

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS

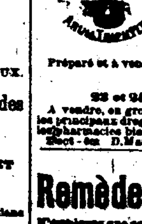

Le Baume Pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes, [illegible]
Préparé et à vendre par
E. LAPLACE,
Pharmacien,
23 et 25, rue des Champs-Elysées.
A vendre, en gros, chez E. J. HART & Cie, et les principaux droguistes. En détail dans toutes les pharmacies bien assorties de la ville.
Sept—6m D.Mer..V.

Remèdes du Dr Richau

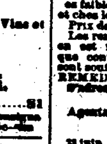

N'employez que ces remèdes et vous serez une fois guéris; [illegible]
$1,000 de récompense à quiconque constatera un insuccès dans un cas quelconque.
LE BAUME No 1 DU Dr. RICHAU guérit des ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. Il chasse la mercure du sang, qu'il purifie.
LE BAUME No 2 DU Dr RICHAU guérit des affections mercurielles et des rhumatismes.
Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.
L'ANTIDOTE DU Dr. RICHAU guérit radicalement de toutes les affections des voies urinaires. Prix, $3 la bouteille.
L'ÉLIXIR D'AMOUR DU Dr. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et des faiblesses générales chez les jeunes personnes et chez les vieillards.
Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.
Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu. Il n'y a de véritables que ceux que contiennent des bouteilles sur lesquelles sont soufflés les mots "Dr. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, sole proprietor." S'adresser à D. B. RICHARDS, No. 228, Varick St. N.-Y.
Agents du Sud à la Nlle-Orléans,
E. J. HART & CO.
73,75, 77 & 79, Tchoupitoulas.
23 juin—1 an 12f

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati.

LES soussignés ont constamment les célèbres marques qu'ils vendent en lots au gré des acheteurs.
MAGNOLIA de S. N. PIKE, "White Wheat."
ROSE CÉLÈBRE, "Ohio Belle."
Egalement—Un fort stock de WHISKIES BOURBON et RYE (seigle) purs, du Kentucky et de la Pennsylvanie.
DEVAN, MASON & CO.,
Aux Nos 141 et 143 de la rue Poydras.
29 mars—6m

Restaurant Victor,

185 .... Rue du Canal 185
JULES MARTIN, propriétaire-fondateur du Restaurant Victor, vient, par suite de la mort de George Martin, de reprendre la direction de son établissement avec l'assistance de LEON MARTIN, frère de George, depuis longtemps attaché à la maison.
Pensionnaires au mois et à la semaine.
29 mars—6m

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante [illegible]

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos clients et au public que [illegible]
MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, [illegible]

Musique. Pianos.
GRAND BAZAR.
M. ELIE,
16............RUE ROYALE............16
A toujours en magasin un grand [illegible]

[illegible]
Field & Bell,
Marchands en gros et en détail de
CHARBON [illegible], ANTHRACITE et [illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 15 août 1868.
CHAS. T. HOWARD............Président.
Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
[illegible]
GROS LOT - - - - - - $50,000
CLASSE E.
Tirage le SAMEDI, 15 avril 1871, à 12 hs à la Nlle-Orléans, HOWARD, SIMMONS & Co., Commissaires.
—PLAN—
[illegible]
[illegible] lots s'élevant à .... $[illegible]
Billets entiers: $[illegible]—coupons en proportion.
Lots payables en plata, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans
Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

DENTISTES.

A. F. McLAIN, D. M.

Chirurgien-Dentiste,
Au No 14 de la rue Baronne. (Au premier.)
RÉSIDENCE—Au No 176 de la rue Calliope.
21 mars—1m

LE DR. CHARLES E. KELLS

DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 14, rue Baronne, deux maisons après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, [illegible]
1 oct—6f

PRESERVEZ VOS DENTS.
J. GARABAVANT, D. D. S.,
CHIRURGIEN DENTISTE,
120, Canal entre les Chambres et Carondelet
INFORME le public, qu'il continue d'exercer sa profession dans toutes ses branches, à des prix réduits, à la portée de toutes les classes, [illegible]
Consultations en anglais, français et espagnol. Extraction de dents sans douleur par le chloroforme.

$20 Seulement $20.

LE Dr. CHS. HERMILOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général que voulant faire participer tout le monde, [illegible] Extraction des dents sans douleur.

INSTITUTIONS.

Institution de Demoiselles,

Au No 72, de la rue des Remparts, Entre les rues Bienville et Conti,
(PENSIONNAT ET EXTERNAT.)
—Dirigée par—
Mme EMMA MATHEY,
Ex-professeur à l'Ecole Supérieure et à l'Ecole Normale de la Nlle-Orléans.

Institution de Jeunes Demoiselles

sous la direction de
Mme FORTIER,
Ancienne Institution DAQUIN.
............CHEMIN DU BAYOU............
Près Claiborne.

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane,)
BATON ROUGE, LOUISIANE.
[illegible]
Nouvelle Session.
MAINTENANT en progrès, [illegible]
[illegible]
1er mai 1870 D. F. BOYD, Surintendant, Baton Rouge, La.

Travailleurs Chinois. Travailleurs Chinois
VOICI le moment où les planteurs, les négociants, les fabricants, les personnes qui tiennent maison, etc., doivent s'adresser à ceux qui sont à même de leur procurer de bons travailleurs, artisans et domestiques chinois. [illegible]

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,
Wagons, Berceaux, Paniers de provisions, Paniers à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.
[illegible]

J. CAZAUX, M. VERGNOLE,
Bordeaux. Nouvelle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE,

72............VIEILLE-LEVEE............72
MAISON FONDÉE EN 1857.
IMPORTATION DIRECTE.
VINS rouges et blancs, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cognacs et Liqueurs, [illegible]

Fabrique d'Engrais et Laboratoire DE STERN.

POUR économiser la main d'œuvre et avoir de récoltes abondantes.
Employez
LES CÉLÈBRES ENGRAIS,
Le Superphosphate, d'os
OU
L'OS pulvérisé de
STERN,
(RAWBONE SUPERPHOSPHATE),
Fabriqués par LOUIS STERN & BROS, à la Nouvelle-Orléans (Louisiane).
Fabrique dans la rue des Français, près le Canal Marigny.
Bureaux, No [illegible] de la rue de Chartres.
On y trouvera constamment [illegible]

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) [illegible]
E. B. GOLLIERY.

AD. RINCK,

Peintre de Portraits,
67 . . . Rue Royale . . . 67

F. Ouret,

[illegible] Broadway, New York.

SUCRE ET MELASSE.
A. WILLOZ.

JULIUS LOEFFLER,

POSEUR ET MARCHAND
d'installation de gaz.
186............RUE DE CHARTRES............186
(entre les rues St-Louis et Toulouse.)

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

R. PRAGUE,
[illegible]
J. TELLARD, } Commissaires.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLÉANS. — VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QU'IL soit connu que ce vingt-septième jour de [illegible]

ARTICLE I.
Le nom de cette corporation sera "THE AMERICAN PROPELLING COMPANY OF AMERICA," [illegible]

ARTICLE II.
[illegible]

ARTICLE III. – ARTICLE XIII.
[illegible]

HILLER & DIELMANN,

CONFISEURS EN GROS,
[illegible]
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,
Nos [illegible] de la Nlle-Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

ISAAC MEYER vs HENRY MARKS.
SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN HENDERSON vs JAMES GRAHAM et als.
[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LOUISA WESTHOLZ, épouse, etc., vs. FRANCIS SIEWERKEN.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L'Etat de la Louisiane vs Phil. Mack.
TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—[illegible]

UN WAGON
[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

H. L. STONE vs JOHN FRAWLEY.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE LYDIA ROBINSON épouse de JOHN McCLEAN.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

George Stewart vs La Dame Jane C Robinson.
SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. VILLABURIA & Co, vs. FITTS & CRONT.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. GARRO vs WILSON JOHNSON.
COUR du Deuxième District Judiciaire—Paroisse de Jefferson—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

L'Etat de la Louisiane vs A. B. Beals et J. B. Miller, [illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs HENRY N [illegible]
TROISIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 8 avril 1871.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10½ HEURES A.M. ET DE 1 A 2 HEURES P. M.
[illegible]

A
Aymard Etienne, Antoine E
[illegible]
B – Z
[illegible]

INITIALES
Mr Bélanger, supérieur de la Mission de St-[illegible]
CHAS. W. LOWELL,
Maître de Poste.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—AVRIL 1871.
Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, toute personne en connaissance sont priées d'en donner avis au Consulat:
A—Amilhont (Gabriel).
Barjet (docteur).
Barès, Alrice.
Bordeau (les époux).
Bailly, Jean B'te.
C—Cardonière, Louis.
Colmenbe, Etienne.
Combon, Etienne.
D—D'Angerot, Alfred.
Deloche (pharmacien).
F—Fouchet, Ernest.
L—Lambert, Adolphe.
M—Mamey (de), Gabriel et Félix.
T—Thomson, Dieudonné.
V—Vergé, Amédé (Mlle).
La Chancellerie du Consulat de France, rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JAMES W. GOSLEE vs S. HERO et J. C. LIBANO.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

B. J. MONTGOMERY vs. FRANK SHARP.
SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Résidence et Ilet de Terre, rue de l'Esplanade.

Succession de CYPRIEN DUFOUR.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT,
PAROISSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
No 34,000.
PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs—[illegible]
UN CERTAIN ILET DE TERRE, [illegible]

PAR G. DE FERIET.
Vente positive, à l'encan, de deux bons terrains améliorés, dans la ville de Covington, paroisse St-Tammany.
PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureaux No 33 de la rue Royale—JEUDI, 27 avril 1871, [illegible]

PAR S. GUINAULT.
Vente péremptoire et sans réserve, à long crédit, pour liquidation de 3500 Terrains situés dans le Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième Districts, à Burthéville et Carrollton.
[illegible]

Meubles de Salon.
PAR S. GUINAULT, encanteur—VENDREDI, 14 avril 1871, [illegible]

Ilet de valeur sur l'Avenue St-Bernard, avec étable pour 30 vaches, et maison de résidence à long terme.
PAR S. GUINAULT, [illegible]

PAR JOS. H. HOBERT.
Marchandises sèches, Bonneteries, Merceries, &c.
[illegible]

PAR DERBES & JOURDAN.
Vente positive et sans réserve,
Pour le compte de qui il appartiendra.
PAR DERBES & JOURDAN—[illegible]

PAR B. J. MONTGOMERY.
Meubles. Meubles. Meubles.
[illegible]

PAR O. VALETON.
Limons! Oranges! Fromages! Macaroni! Huile! Vins, etc., etc.
Cargaison de la barque *Maria Mercede*, de Palerme.
PAR O. VALETON, Encanteur—JEUDI, [illegible]

O. VALETON,

ENCANTEUR,
No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.
OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises [illegible]

MIRAMON,

99 & 101....Rue de Chartres....99 & 101
MARCHAND DE MEUBLES,
EBENISTE ET TAPISSIER. [illegible]

BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis [illegible]
PLUS DE 500,000 [illegible]
PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis.
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis.
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.
[illegible]
68......RUE DU CAMP......68
Et achetez un "BRILLIANT."
H. HALLER.
[illegible]

SPECKMAN et son épouse, vs BALTHAZAR BLANC.
TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHARLES CAZENAVE vs. R. DESTREHAN et als.
CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOS. [illegible]
TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Grande vente, sans réserve,

—DE—
350 lots Habillements fins de saison,
200 lots Lingerie de messieurs,
30 caisses Chapeaux, &c.
100 douzaines Sacs de voyage et Sacs de chemins de fer.
PAR HOFFMAN MARKS & Co.—Abm. Levy, Encanteur—Bureaux, No 28 de la rue de Chartres—JEUDI, 13 du courant, à 10 heures du matin, [illegible]
Conditions à la vente.

PAR E. HOGHE & CO.

Vente sans Réserve,

—Pour 600 consignations—
300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
100 malles Bottes et Congress cousus,
80 caisses Bottes cousues.
Reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.
[illegible]
Conditions à la vente. 12 avril

PAR D. E. MORPHY.
Porter. Porter.
[illegible]
Cercles en fer. Cercles en fer.
[illegible]
Steamer Belle et Alton
[illegible]

PAR J. B. WALTON.
No 81, Rue Tchoupitoulas.
Un Magasin, en briques, neuf, bien bâti, rue Tchoupitoulas, entre celles Poydras et Lafayette, touchant aux magasins de E. J. Hart & Co., dans le centre du commerce en gros de comestibles et produits de l'Ouest.
PAR J. B. WALTON, encanteur.—[illegible]
CE MAGNIFIQUE MAGASIN EN BRIQUES, [illegible]

PAR M. BARNETT.
MAURICE BARNETT, Encanteur, Bureau [illegible]

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Au No [illegible] de la rue du Camp.
Nlle-Orléans, 23 janvier 1871.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant [illegible]
[illegible]
Comprenant les dividendes.
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
[illegible]
ANDREW HERO Jr.,
Notaire public.
Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt [illegible]
THOMAS SLOO, Président.
JNO. G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
—Directeurs:—
John G. Gaines, R. J. Hart,
B. Hanna, Henry Renshaw,
I. H. Mackie, W. E. Seymour,
J. Weis, R. S. Venables,
W. A. Kent, Richard Flower,
Hugh Wilson, Thomas Sloo.
Sinnott,

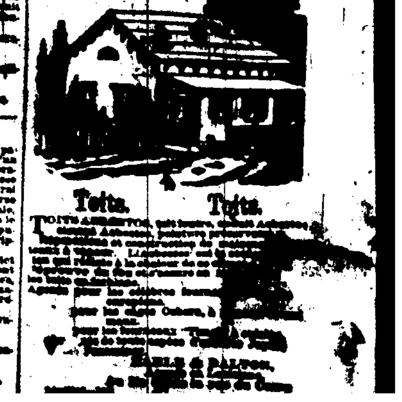

Toits. Toits.
TOITS ARDOISES, [illegible]